

LA TRUFFE *n.f.* (lat. tuber). *Bot.*
 Champignon souterrain
ex : Truffe Noire de Bourgogne
illustration (ci-contre)
Pop. : - Nez de Truffe -
expression employée pour un vin
aux arômes particuliers de truffe.
typicité du parfum de certains
vins rouges de Bourgogne.



FRANÇOIS PARENT

www.parent-pommard.com

N° de TVA : FR14420425969
 N° d'accise : FR098117E0150

PASSAGE

Référence : MME TAKAKO SUZUKI CDI

Facture N° 5003158 du 27/09/2019

Page N° 1

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		Commande N° 5003047 du 17/07/2019				
		Capsule congé, Vente en France, Produit de France.				
		DOMAINE AF-GROS				
Bille(s) 0.750	1,00	SAVIGNY 1ER CRU CLOS DES GUETTES 2012 Domaine A.F. GROS	31,70		31,70	EX
Bille(s) 0.750	1,00	BOURGOGNE HAUTES COTES DE NUITS 2012 Domaine A.F. GROS	18,33		18,33	EX
Bille(s) 0.750	1,00	VOSNE ROMANEE MAIZIERES 2014 Domaine A.F. GROS	41,67		41,67	EX
Bille(s) 0.750	1,00	VOSNE ROMANEE AUX REAS 2013 Domaine A.F. GROS	41,60		41,60	EX
Bille(s) 0.750	1,00	VOSNE ROMANEE AUX REAS 2014 Domaine A.F. GROS	41,60		41,60	EX
Bille(s) 0.750	1,00	POMMARD 1ER CRU LES ARVELETS 2011 Domaine A.F. GROS	49,17		49,17	EX
Bille(s) 0.750	1,00	POMMARD 1ER CRU LES CHANLINS 2011 Domaine A.F. GROS	49,17		49,17	EX
Bille(s) 0.750	1,00	RICHEBOURG GRAND CRU 2014	361,70		361,70	EX

SAS FRANCOIS PARENT- MAISON PARENT-GROS

1 PIACF DF L'EUROPPE 21630 POMMARD Tel (33) 03 80 22 61 85 email : af-gros@wanadoo.fr

RCS DIJON B 420425969 ID T.V.A FR14420425969 ACCISE FR 98 117 E 0150 SIRET 42042596900029

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.

LA TRUFFE *n.f.* (lat. tuber). *Bot.*
 Champignon souterrain
ex : Truffe Noire de Bourgogne
illustration (ci-contre)
Pop : - Nez de Truffe -
expression employée pour un vin
aux arômes particuliers de truffe.
typicité du parfum de certains
vins rouges de Bourgogne.



FRANÇOIS PARENT

www.parent-pommard.com

N° de TVA : FR14420425969
 N° d'accise : FR098117E0150

PASSAGE

Référence : MME TAKAKO SUZUKI CDI

Facture N° 5003158 du 27/09/2019

Page N° 2

Conditionnement	Quantité	Désignation	P.u. H.T.		Montant H.T.	Tva
		DOMAINE AF GROS François Parent				
Bille(s) 0.750	1,00	POMMARD 1ER CRU LES EPENOTS 2011	79,17		79,17	EX
Bille(s) 0.750	1,00	BOURGOGNE HAUTES COTES DE NUITS 2015	18,33		18,33	EX
Bille(s) 0.750	1,00	ECHÉZEAUX GRAND CRU 2014	144,17		144,17	EX
Bille(s) 0.750	1,00	VOLNAY 1ER CRU LES FREMIETS 2006	44,17		44,17	EX

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
EX	BASE TVA EXPORT HORS CEE		920,78	0,00

Total H.T. 920,78

Net H.T. 920,78

T.V.A. 0,00

Total T.T.C. 920,78

Montant réglé 920,78

Date d'échéance : 27/09/2019 Mode de règlement : CARTE BANCAIRE

Net à payer 0,00 E

REGLEMENT de VOTRE BANQUE A :
 CREDIT AGRICOLE 21200 BEAUNE
 ETB 11006 GUI 21004 CPT 14435352001 CLE 07
 SWIFT AGRIFRPP 810
 IBAN : FR76 1100 6210 0414 4353 5200 107

SAS FRANCOIS PARENT- MAISON PARENT-GROS

1 PLACE DE L'EUROPE 21630 POMMARD Tel (33) 03 80 22 61 85 email : af-gros@wanadoo.fr
 RCS DIJON B 420425969 ID T.V.A FR14420425969 ACCISE FR 98 117 E 0150 SIRET 42042596900029

✕
 Facture N° 5003158 du 27/09/2019
 Montant 0,00
 Code client PASSAGE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons la propriété de nos vins jusqu'au complet paiement du prix de vente.

Les risques de la marchandise incombent toutefois à l'acheteur dès la mise de celle-ci à sa disposition.

Toute somme non payée à l'échéance convenue porte de droit intérêt jusqu'au parfait paiement à un taux annuel supérieur de trois points au taux d'escompte de la banque de France soit $3.99\% \times 3 = 11.97\%$ pour 2008.

La loi de modernisation de l'économie N°2008-776 du 4 Août 2008 impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets, à compter de la date d'émission de la facture.

Respectez la date de règlement notée sur la facture.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012.

Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, et sont payables à Pommard.

En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre le transporteur, conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce.

Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes les marchandises, les réclamations doivent être faites à la livraison.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs, qu'avec nos clients, attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.